



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

formation continue

Question écrite n° 116851

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la possibilité de repenser la formation et créer le parcours professionnel du salarié. À ce titre, plusieurs propositions peuvent être formulées : unifier les dispositifs de formation professionnelle continue. La loi du 4 mai 2004 a créé le droit individuel à la formation (DIF) qui s'ajoute au CIF (congé individuel de formation) et au plan de formation. Il faudrait unifier ces trois voies d'accès à la formation professionnelle continue car elles ont toutes le même objectif et le même mode de fonctionnement ; renforcer les liens entre l'école et l'entreprise. Il faut intégrer très tôt les jeunes au monde de l'entreprise afin qu'ils puissent découvrir les principes de base d'un métier, des horaires, de l'encadrement. Il faut prévoir une convention tripartite (jeune/entreprise/enseignant) organisant sur deux années la découverte d'un métier pour redonner ses lettres de noblesse au milieu du travail ; créer une période d'adaptation au profit des personnes ayant une formation théorique mais pas de formation pratique. Pour favoriser l'embauche de personnes qui auraient une formation acquise à l'école ou via des formations professionnelles, mais pas de formation pratique, l'entreprise devrait bénéficier d'une exonération de cotisations sociales, pendant une période de six à douze mois ; éviter de modifier trop souvent les dispositifs de formation en alternance, ceci nuisant à leur essor ; renforcer la formation des chômeurs. Pour lutter contre l'inadéquation entre l'offre et la demande, il faut proposer aux chômeurs de longue durée et aux bénéficiaires de minima sociaux de suivre une formation dans un métier pour lequel l'on constate une pénurie de main-d'oeuvre. Il faut au besoin encourager cette reconversion par des aides financières tout en contrôlant les aides perçues ; développer la validation des acquis de l'expérience. Les formations sont insuffisamment prises en compte pour valoriser le parcours professionnel du salarié. On s'attache plus au diplôme initial qu'aux expériences professionnelles et aux formations. Il faut développer la VAE (validation des acquis de l'expérience) dont l'essor est insuffisant. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116851

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 715